



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Le Grand Orateur

COMMUNIQUÉ DU GRAND ORATEUR À L'ATTENTION DES MEMBRES DU SOUVERAIN GRAND COMITÉ

La désignation du prochain Grand Maître interviendra le 31 août 2012, lors de la réunion du Souverain Grand Comité et à nulle autre date.

Cette procédure est la seule conforme à nos Constitutions.

En effet, selon celles-ci :

Le candidat à la Grande Maîtrise est désigné par le Souverain Grand Comité par un scrutin à bulletins secrets. Cette désignation est soumise à la ratification de la Grande Loge lors de la Tenue Solennelle suivante.

Le Grand Maître est élu pour une période de cinq ans et ne pourra occuper plus de deux mandats successifs. (article 3.3.)

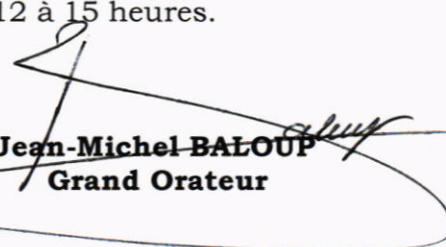
Le Souverain Grand Comité est réuni en séance plénière ... sur convocation du Grand Maître qui le préside et qui en fixe l'ordre du jour ». (article 2.3.):

Bien évidemment, cette désignation interviendra au terme d'un scrutin à un seul tour, seul conforme à nos Constitutions, ainsi que cela a été définitivement jugé par le Tribunal de Grande Instance de Paris, le 29 mars 2012.

C'est dans ces conditions qu'un membre du Souverain Grand Comité a demandé à son avocat (Me Jean-Paul COMBENEGRE) d'assigner à jour fixe Maître LEGRAND aux fins de voir dire et juger par le Tribunal de Grande Instance de Paris :

- qu'est nulle et de nul effet la procédure mise en œuvre par Maître LEGRAND dans son communiqué du 26 juillet 2012 (pièce n° 10), à savoir une déclaration écriture de candidature « reçue ou déposée à l'Étude de Maître ROBERT, huissier de justice à Paris, le jeudi 9 août 2012 à 18h00 au plus tard »,
- et qu'il convient d'interdire à Maître LEGRAND, sous astreinte, de réunir le 6 septembre 2012 « le collège des membres de droit d'assemblée générale de la GLNF, autrement appelé le Souverain Grand Comité, à l'effet de voir désigner le candidat à la Grande Maîtrise »

Cette audience se tiendra le 28 août 2012 à 15 heures.


Jean-Michel BALOUP
Grand Orateur

■ www.glnf.fr ■ glnf@glnf.com